

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-FRANÇOIS

N°: 450-06-000001-226

DATE : Le 6 juillet 2022

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

A.B.

Demandeur

c.

**LA CORPORATION ARCHÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE
SHERBROOKE**

et

L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SHERBROOKE
Défendeurs

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION (Article 572 du Code de procédure civile)

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;
- [2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;
- [3] **CONSIDÉRANT** l'article 572 du *Code de procédure civile*;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Sylvain Provencher pour assurer la gestion particulière de l'instance et entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



Signature numérique de
Marie-Anne Paquette
Date : 2022.07.06
14:38:28 -04'00'

MARIE-ANNE PAQUETTE, juge en chef

Me Justin Wee et Me Alain Arsenault
Arsenault Dufresne Wee Avocats s.e.n.c.r.l.
Avocats du demandeur

JP2056